

## DÉCISION N° 2019-272-DRH

Fixant les dates et lieux des épreuves du concours externe sur titres en vue de l'accès au corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État – session 2019

■-■-■-■

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu l'arrêté du 19 avril 2011, et notamment l'article 5, fixant les modalités d'organisation du concours externe sur titres prévu à l'article 6-1 du décret n°73-264 du 6 mars 1973 modifié en vue de l'accès au corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État ainsi que la liste des spécialités,

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État,

Vu l'arrêté du 23 avril 2019 portant nomination du jury du concours sur titres de l'accès au corps des ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État,

**décide :**

**Article 1 :**

L'épreuve d'admissibilité du concours externe sur titres mentionné par l'arrêté du 19 avril 2011 susvisé aura lieu les 17 et 18 septembre 2019 à l'Institut national de l'information géographique et forestière, 73 avenue de Paris 94165 Saint-Mandé.

L'épreuve d'admission aura lieu le 10 octobre 2019 à l'Institut national de l'information géographique et forestière, 73 avenue de Paris 94165 Saint-Mandé.

**Article 2 :**

Le jury se réunira pour délibérer le 11 octobre 2019 à l'issue de l'épreuve d'admission.

Fait à Saint-Mandé, le 17 Mai 2019

Pour le directeur général,

La directrice des ressources humaines,



Anne HARLE